GARSMEUR Franck
Directeur des Ressources Humaines
2, Boulevard de l'Industrie
Contres,
41700 LE CONTROIS EN SOLOGNE

À nos partenaires et parties prenantes,

Date : 06/01/2022

Nous reconnaissons que l'une des obligations qui conditionne notre participation au Global Compact des Nations Unies est la préparation annuelle et la publication d'une Communication sur le progrès (COP). Cette dernière comprend **une déclaration** réitérant l'adhésion aux principes du Global Compact, **une description** des mesures concrètes mis en place depuis l'adhésion au Global Compact ou bien depuis la publication de notre dernière communication, et enfin une **mesure des résultats** obtenus ou escomptés.

Nous sommes dans le regret de vous faire part de notre retard dans la préparation, l'envoi et la mise à disposition du public de notre Communication sur le progrès, lié au départ de la personne précédemment en charge du dossier.

Nous vous prions de bien vouloir nous accorder une extension de la période de délai de soumission afin de pouvoir publier notre COP et décrire les efforts et progrès réalisés afin d'appliquer et mettre en oeuvre les principes du Global Compact des Nations Unies. Notre prochaine Communication sur le progrès sera envoyée sur le site du Global Compact à des fins d'évaluation dans un délai maximum de 90 jours à compter d'aujourd'hui au plus tard.

Bien cordialement,

Franck GARSMEUR
DRH